Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA MAGRI, veuillez visiter :
capamagri.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-magri — S’adapter à des enjeux professionnels locaux (support 2) — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-magri-e7---s-adapter-des-enjeux-professionnels-locaux-support-2-cbb288b7**

Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Observer et organiser l’activité horticole
6 réponses • PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Suivre les prairies et le stock fourrager
6 réponses • PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Étude 3 — Mise en perspective — Expliquer une adaptation sans la généraliser
2 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Étude 1

21.0 points

Étude professionnelle 1 — Observer et organiser l'activité horticole

Question 1.1.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> À partir de D2, relevez deux contraintes distinctes qui influencent le travail de Lina. Pour chacune, citez un fait précis du dossier et expliquez en une phrase son effet possible sur l'organisation.

Contrainte 1 — disponibilité de l'eau et météo : la réserve utilisable annoncée est de 420 L ; deux journées chaudes sont prévues et aucune pluie n'est inscrite pour les trois prochains jours. Lina doit signaler ces éléments et demander une priorité à la responsable si nécessaire, plutôt que décider elle-même de la répartition de l'eau.

Contrainte 2 — échéances des commandes : 24 plants de courgette sont à remettre le lendemain, 36 plants de laitue dans deux jours et 18 plants de tomate sont à conserver pour le retrait du samedi. Lina doit organiser le contrôle et la préparation des lots en tenant compte de ces échéances successives.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Deux contraintes distinctes : la réserve et le contexte météorologique indiqués dans D2 ; les échéances différentes des trois commandes.

Question 1.2.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Calculez la surface totale des quatre planches, en m², puis le volume correspondant à l'enveloppe hebdomadaire de planification de 8 L/m². Montrez les étapes et écrivez le résultat en litres.

Surface d'une planche : 12 m × 1,2 m = 14,4 m². Les quatre planches étant identiques, leur surface totale est 14,4 m² × 4 = 57,6 m².

Volume correspondant à l'enveloppe hebdomadaire interne du cas : 57,6 m² × 8 L/m² = 460,8 L. Les mètres carrés se simplifient ; le résultat est en litres. Cette valeur sert uniquement au calcul demandé et ne prescrit pas un arrosage.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Surface totale : **57,6 m²**. Volume correspondant à l'enveloppe hebdomadaire de planification : **460,8 L**.

Question 1.3.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Comparez le volume calculé à la réserve annoncée de 420 L. Indiquez l'écart en litres et expliquez ce que cette comparaison permet de signaler à la responsable, sans la présenter comme une décision d'arrosage.

On compare l'enveloppe calculée, 460,8 L, à la réserve annoncée, 420 L. L'écart est de 460,8 − 420 = 40,8 L : la réserve annoncée est inférieure de 40,8 L à l'enveloppe de planification.

Lina peut transmettre cet écart à Mme Arnaud pour qu'elle confirme une priorité ou vérifie les ressources disponibles. Cette comparaison ne fixe pas la quantité à distribuer et ne constitue pas une décision d'arrosage ; les observations des plants doivent également être prises en compte.

RÉPONSE À RETENIR

La réserve annoncée est inférieure de **40,8 L** à l'enveloppe hebdomadaire de planification. Lina signale cet écart à la responsable sans décider seule de la répartition de l'eau.

Question 1.4.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

Rédigez un ordre de travail provisoire en deux étapes pour Lina, en tenant compte des échéances des trois commandes. Justifiez chaque étape par une donnée de D2 et indiquez un élément qui doit être confirmé par la responsable.

Étape 1 — vérifier les lots et traiter l'échéance la plus proche : Lina contrôle l'état des lots et prépare en priorité les 24 plants de courgette à remettre le lendemain. Elle consigne les différences observées entre les planches et signale à Mme Arnaud les feuilles de laitue flétries, sans écarter de lot sur la seule base d'une impression non vérifiée.

Étape 2 — organiser les échéances suivantes : Lina prévoit la préparation des 36 plants de laitue à remettre dans deux jours et maintient identifiés les 18 plants de tomate destinés au retrait du samedi. L'ordre précis des tâches intermédiaires dépend des vérifications et des consignes reçues.

À confirmer par la responsable : la priorité à retenir si les ressources disponibles semblent insuffisantes, ainsi que la disponibilité et l'effet d'une éventuelle protection temporaire avant qu'elle soit envisagée. Aucune répartition effective de l'eau n'est fournie comme décision autorisée.

RÉPONSE À RETENIR

Ordre provisoire en deux étapes : 1) contrôler les lots et préparer les courgettes dues le lendemain ; 2) préparer les laitues dues dans deux jours et conserver identifié le lot de tomates pour samedi. Mme Arnaud confirme les priorités et toute option de gestion de l'eau.

Question 1.5.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

Formulez une proposition d'observation complémentaire avant qu'une décision soit prise sur la répartition de l'eau. Indiquez précisément ce qui serait observé ou consigné et quelle incertitude actuelle cette observation aiderait à réduire.

Avant toute décision sur la répartition de l'eau, Lina peut proposer une observation datée des quatre planches, en les distinguant par leur emplacement. Elle consigne, pour chacune, l'aspect de la surface et l'état visible des plants. L'examen des mottes en profondeur, qui n'a pas été consigné jusque-là, peut être demandé ou validé par la responsable ; le dossier ne précise pas de méthode particulière.

Cette observation aiderait à réduire l'incertitude créée par des indices limités : deux surfaces sont sèches au toucher, deux sont plus sombres, quelques feuilles de laitue sont flétries et aucune mesure d'humidité n'a été relevée. Elle apporte des éléments localisés à la responsable, mais ne détermine pas à elle seule une quantité d'eau.

RÉPONSE À RETENIR

Proposition : consigner à une date précise, planche par planche, l'aspect de la surface et l'état visible des plants, puis ajouter tout examen des mottes demandé par la responsable. Cette observation complète les informations actuelles, sans fixer elle-même la répartition de l'eau.

Question 1.6.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

> Écrivez une courte note professionnelle à Mme Arnaud comprenant une observation, le résultat de votre comparaison entre besoin de planification et réserve, et une demande de décision ou de vérification. Distinguez explicitement le fait observé de l’interprétation.

À Mme Arnaud — point de suivi de fin de matinée

Faits observés : la surface de deux planches est sèche au toucher ; celle des deux autres est plus sombre. Quelques feuilles de laitue sont flétries en fin de matinée. Aucun examen des mottes en profondeur ni aucune mesure d’humidité ne sont consignés.

Comparaison de planification : les quatre planches représentent 57,6 m². L’enveloppe interne de 8 L/m² correspond à 460,8 L pour la semaine, contre 420 L de réserve annoncée. L’écart est de 40,8 L.

Interprétation et demande : la réserve annoncée est inférieure à l’enveloppe de planification ; cette comparaison ne suffit pas à fixer l’arrosage. Pouvez-vous confirmer la priorité à retenir et nous indiquer si vous souhaitez une observation complémentaire des planches avant toute décision de répartition ?

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La note distingue les faits observés de leur interprétation, donne le résultat de la comparaison et demande une décision ou une vérification à la responsable.

Étude 2

22.0 points

Étude professionnelle 2 — Suivre les prairies et le stock fourrager

Question 2.1.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Convertissez le stock de fourrage de 2,4 tonnes en kilogrammes, puis calculez la consommation quotidienne théorique du groupe selon l'hypothèse interne du cas. Présentez la formule et les unités.

La conversion fournie dans D3 est 1 tonne = 1 000 kg. Le stock de 2,4 tonnes correspond donc à 2,4 × 1 000 = 2 400 kg de matière sèche.

Selon l'hypothèse interne du cas, la consommation quotidienne théorique du groupe est l'effectif multiplié par la quantité retenue pour le calcul par animal : 20 animaux × 10 kg par animal et par jour = 200 kg de matière sèche par jour pour le groupe. Cette hypothèse sert uniquement au calcul et ne constitue pas une ration conseillée.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Stock converti : **2 400 kg de matière sèche**. Consommation quotidienne théorique du groupe selon l'hypothèse interne : **200 kg de matière sèche par jour**.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> À partir des résultats de E2-Q1, calculez la durée théorique de couverture du stock en jours. Comparez-la à la livraison annoncée dans 18 jours et indiquez l'écart en jours. Rappelez la limite de cette estimation.

La durée théorique se calcule en divisant le stock par la consommation quotidienne théorique : 2 400 kg ÷ 200 kg/jour = 12 jours. Les kilogrammes se simplifient et le résultat est en jours.

La livraison est annoncée dans 18 jours ; l'écart est de 18 − 12 = 6 jours. Selon cette seule hypothèse, la durée estimée est donc inférieure de six jours au délai annoncé. L'estimation dépend de l'effectif, du stock annoncé et de l'hypothèse fictive de consommation. Elle ne décrit pas une ration réelle et ne suffit pas à décider d'une modification de l'alimentation.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Durée théorique de couverture : **12 jours**. Cette estimation est inférieure de **6 jours** au délai de livraison annoncé. Elle est à transmettre à l'éleveuse, sans en faire une consigne alimentaire.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Pour chacune des prairies A et B, relevez une observation précise de D3 et formulez une question de vérification que le salarié pourrait transmettre à l'éleveuse. Ne concluez pas à un diagnostic non établi par le document.

Prairie A : l'herbe est décrite comme plus courte que lors de la dernière observation et quelques zones sont piétinées près de l'accès. Sami peut demander à Mme Colin si elle souhaite une nouvelle observation datée des mêmes secteurs afin de comparer leur évolution et de préciser l'étendue des zones piétinées. Ces indices ne permettent pas, à eux seuls, de conclure sur l'utilisation de la prairie.

Prairie B : la couverture végétale est décrite comme plus régulière et une partie du chemin d'accès est humide après la pluie fictive. Sami peut demander si l'état du chemin doit être réobservé et pris en compte dans l'organisation du travail. Le dossier ne permet pas de conclure que la prairie est prête à être utilisée.

RÉPONSE À RETENIR

Prairie A : herbe plus courte et quelques zones piétinées près de l'accès ; proposer une observation comparative datée. Prairie B : couverture décrite comme plus régulière et chemin d'accès en partie humide ; demander si une vérification de l'accès est souhaitée. Aucun diagnostic de disponibilité des prairies n'est établi.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Expliquez pourquoi l'observation du piquet incliné doit être signalée sans affirmer que la clôture est défaillante. Proposez une manière de faire vérifier ce point dans les limites du rôle de Sami décrit dans D3.

Le fait consigné est qu'un piquet paraît incliné. D3 précise qu'aucun défaut de fermeture ni animal échappé n'a été signalé : l'inclinaison est donc une observation à vérifier, pas la preuve que la clôture est défaillante.

Sami peut transmettre à Mme Colin cette observation et l'emplacement du piquet s'il est connu, puis lui demander de vérifier la situation avant toute action. Il ne conclut pas à un défaut et ne modifie pas seul la clôture ; son rôle décrit dans le dossier est notamment d'observer et de transmettre les informations.

RÉPONSE À RETENIR

Signaler le piquet incliné comme une observation, puis demander à Mme Colin de vérifier la clôture avant toute action. Ne pas affirmer qu'elle est défaillante et ne pas intervenir seul sur cette base.

Question 2.5.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

Rédigez une note de suivi à Mme Colin en quatre éléments : effectif et hypothèse retenus, durée calculée du stock, comparaison avec la livraison, et deux observations de prairie. Distinguez les observations des déductions.

Note de suivi à Mme Colin — date : à inscrire au moment de la transmission, car aucune date n'est fournie dans le dossier.

1. Effectif et hypothèse retenus : 20 bovins adultes ; hypothèse interne de calcul de 10 kg de matière sèche par animal et par jour. Le stock annoncé de 2,4 tonnes correspond à 2 400 kg.

2. Durée calculée : selon cette hypothèse, la consommation quotidienne théorique du groupe est de 200 kg de matière sèche par jour et le stock représente 12 jours.

3. Comparaison avec la livraison : la livraison est annoncée dans 18 jours. L'estimation de couverture est inférieure de 6 jours à ce délai. Il s'agit d'une estimation de planification, non d'une ration ni d'une décision de conduite.

4. Prairies — observations : A : herbe plus courte que lors de la dernière observation, avec quelques zones piétinées près de l'accès. B : couverture végétale décrite comme plus régulière ; une partie du chemin d'accès est humide après la pluie fictive. **Déduction à vérifier :** ces observations et l'écart estimé entre la durée de couverture et le délai de livraison sont à transmettre pour décider si un suivi complémentaire ou une réorganisation est nécessaire. Ils ne suffisent pas à décider seuls de l'alimentation ou de l'utilisation des prairies.

RÉPONSE À RETENIR

La note comporte l'effectif et l'hypothèse, la durée calculée, la comparaison avec la livraison et les observations des deux prairies. Elle distingue les observations des déductions et ne présente pas l'hypothèse de calcul comme une ration réelle.

Question 2.6.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Parmi les options de discussion proposées dans D3, choisissez deux actions de suivi qui peuvent être soumises à l'éleveuse. Pour chacune, justifiez le choix avec un indice du dossier et nommez la décision que Sami ne doit pas prendre seul.

Action 1 — proposer une observation datée des deux prairies en relevant les mêmes indices : l'herbe de la prairie A est plus courte qu'à la dernière observation et quelques zones sont piétinées ; sur la prairie B, une partie du chemin est humide. Une comparaison datée aiderait à suivre ces faits sans tirer de diagnostic d'une seule observation.

Action 2 — examiner avec l'éleveuse le calendrier de livraison et le stock à la lumière de l'estimation : le calcul donne une couverture théorique de 12 jours, alors que la livraison est annoncée dans 18 jours. Cet écart justifie de transmettre l'information et de demander si un suivi complémentaire est souhaité.

Sami ne doit pas décider seul de modifier la ration ou la conduite des animaux. Il ne doit pas non plus décider seul du déplacement des animaux ou d'une intervention sur la clôture. Ces décisions relèvent de l'éleveuse, qui peut solliciter un avis compétent.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Deux actions à soumettre : une observation comparative datée des prairies et un examen du stock et du calendrier de livraison avec l'éleveuse. Sami transmet les faits et l'estimation ; il ne modifie seul ni la ration ni la conduite des animaux.

Étude 3

8.0 points

Mise en perspective — Expliquer une adaptation sans la généraliser

Question 3.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Comparez les deux études : indiquez un enjeu commun aux deux structures et une différence importante entre leurs décisions professionnelles, en citant au moins un élément précis de D2 et un de D3.

Enjeu commun : les deux structures doivent suivre leurs ressources dans le contexte météorologique fictif décrit. D2 annonce deux journées chaudes et aucune pluie dans les trois prochains jours ; la réserve de 420 L est inférieure de 40,8 L à l'enveloppe de planification calculée pour les quatre planches. D3 annonce également deux journées chaudes sans pluie prévue dans les trois prochains jours ; selon l'hypothèse interne, le stock représente 12 jours, contre une livraison annoncée dans 18 jours.

Différence importante : chez Lina, il faut organiser la vérification de lots de plants ayant des échéances différentes et signaler l'écart entre la réserve et l'enveloppe de planification avant toute décision sur l'eau. Chez Sami, il faut rapprocher une estimation théorique de stock d'une date de livraison et transmettre séparément les observations des prairies. Les décisions sur la répartition de l'eau ou sur l'alimentation et la conduite des animaux restent aux responsables. L'enjeu commun ne justifie donc pas d'appliquer une réponse identique aux deux activités.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Enjeu commun : suivre des ressources dans le contexte météorologique fictif du dossier. Différence : suivi des plants, des commandes et de l'eau pour Lina ; suivi du stock fourrager, du délai de livraison et des prairies pour Sami, avec les décisions de gestion réservées aux responsables.

Question 3.2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7, PDF source, p. 8

> Présentez en quelques phrases une adaptation que vous proposeriez de discuter dans l'une des deux structures. Appuyez-la sur deux données du dossier, précisez une limite ou un point à vérifier et expliquez pourquoi cette proposition ne peut pas être automatiquement appliquée à l'autre structure.

Dans l'atelier de plants, je proposerais de discuter avec Mme Arnaud d'une observation datée et planche par planche avant toute décision sur la répartition de l'eau. Deux données motivent cette proposition : la surface de deux planches est sèche au toucher tandis que celle des deux autres est plus sombre ; quelques feuilles de laitue sont flétries et aucune mesure d'humidité n'a été relevée. De plus, la réserve annoncée de 420 L est inférieure de 40,8 L à l'enveloppe interne de planification.

Une limite est que les notes ne décrivent pas l'état des mottes en profondeur et ne fournissent pas de mesure d'humidité. Lina peut consigner les observations complémentaires demandées et les transmettre, mais Mme Arnaud décide de la répartition effective de l'eau. Cette proposition ne s'applique pas automatiquement à l'élevage : D3 concerne un stock fourrager, un délai de livraison et des indices observés dans les prairies ; la décision relative à l'alimentation ou au déplacement des animaux appartient à l'éleveuse.

RÉPONSE À RETENIR

Adaptation à discuter : observation comparative, datée et localisée des quatre planches avant décision sur l’eau. Elle s’appuie sur les différences d’aspect de surface, les feuilles de laitue flétries et l’absence de mesure d’humidité. La responsable confirme ensuite toute décision ; cette démarche propre aux plants ne détermine pas la gestion du stock et des prairies en élevage.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-magri-e7---s-adapter-des-enjeux-professionnels-locaux-support-2-cbb288b7
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/fiches-descript/fiches-capa/FE_capa_e7_metiers_agri.pdf ; https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/ma/capama-ref-diplome-2024.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.